



Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 mai 2025

L'assemblée générale ordinaire de Domoun la Plaine a été réunie le samedi 3 mai 2025 à l'établissement Chez Guilaine, à la Plaine des Cafres.

Etaient présent-es :

- LA PORTE Gilbert
- LA PORTE Christine
- DUCROUX Eric
- BRUYERE Dominique
- DUBARD Paulette
- DAMOUR Jean-Pierre
- PICARD Hugo
- FONTAINE Anne
- AULET Jacques
- BARBARINI Christophe
- TACHOIRES Marie-Noëlle
- JALA Sylvie
- HELARY Cathy
- CHOISIS Jean-Philippe
- LOUARN Katell
- MURAT René
- CHAUSSALET Alexis
- RAMSAMY Sosthène
- KAKO PRUGNIERES Jean-Claude

Etaient absent-es mais ont donné procuration :

- LA PORTE Ophélie
- BENAVENT Patricia
- LA PORTE William
- GIGANT Lucienne
- BERTIL Isabelle
- LA PORTE Maureen
- NICOLINI Eric
- HUREAU Charles
- HUREAU Blandine
- HOARAU Madeleine
- JACQUEMART Mickaël.

Le Président, Gilbert LA PORTE, ouvre la séance à 10 h 45 en présentant ses excuses pour le retard dû aux formalités d'émargement de la feuille de présence, de règlement des cotisations par certains adhérents sur place et de collecte de la participation au repas qui suivra l'AGO.

Il remercie de leur présence à cette AG Mme Paulette Dubard, nouvelle adhérente, et M. Jean-Philippe Choisis, représentant la SEOR, association amie.

Il donne l'ordre du jour de cette AGO en précisant qu'il y aura une suspension de séance avant les questions diverses, pour une AG extraordinaire appelée à se prononcer sur des modifications de nos statuts.

Il indique que l'ensemble des rapports présentés ce jour ont été transmis aux adhérents de l'association sept jours avant la date de cette AGO, comme le prévoient nos statuts. Il ajoute qu'aucune demande de précisions ne lui est parvenue sur ces rapports.

Rapport moral

Il donne la parole à la Vice-présidente, Cathy HELARY, pour faire la présentation du rapport moral de l'exercice 2024. La Vice-présidente fait la lecture du rapport en insistant sur les derniers évènements concernant le suivi du chantier du Parc du Volcan : avis émis par la CADA nous donnant raison et demandant au préfet de nous transmettre les documents que nous lui avons demandés par une lettre recommandée en date du 4 novembre 2024 restée sans réponse jusqu'au 14 janvier 2025. C'est pourquoi nous avons saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) qui nous a donné raison par son avis du 13 mars 2025.

Cependant, la réponse du préfet a croisé notre saisine de la CADA. Dans celle-ci, sans nous communiquer aucun des documents demandés, le préfet nous informait tout de même que le rapport sur les mesures sur le bruit a été rejeté par l'ARS le 25 octobre 2024, soit près de trois mois après le démarrage des chantiers. Gilbert LA PORTE souligne le fait que l'arrêté préfectoral prescrivait clairement que ce rapport fût validé par le Comité de suivi préalablement au démarrage des travaux. Il y a donc manifestement un non-respect d'une des clauses essentielles concernant la protection de la population. De même, les réponses données par le préfet concernant les mesures relatives à la prévention de l'invasion d'EEE sont loin d'être satisfaisantes sans la communication du rapport établi par l'écologue.

Domoun la Plaine comptait sur la diligence des services de l'Etat pour faire respecter par le maître d'ouvrage les prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral. Or, force est de constater que de graves manquements apparaissent à nos yeux dans le suivi que nous effectuons au quotidien sur le terrain.

Ces manquements ont déjà été signalés à la préfecture ainsi qu'à la DEAL sans retour de leur part.

Nous envisageons donc de recourir au service de Maître Karjania. Celui-ci avait pris en charge la requête du collectif qui s'était opposé à l'arrêté préfectoral autorisant les travaux d'agrandissement du bassin de baignade de Grande Anse. Ce faisant, nous saurons quelles sont les dispositions les plus pertinentes à prendre avant le 13 mai 2025, date après laquelle le refus implicite du préfet de nous transmettre les documents pourrait être considéré juridiquement comme accepté par notre association. S'il y a une action à entreprendre, il faudrait qu'elle le soit avant la date du 13 mai.

La proposition d'honoraires de Maître Karjania est présentée à l'assemblée. Les trois missions qu'il y indique avec un chiffrage de ses honoraires sont discutées afin de repérer celles qui nous intéresseraient.

Les avis étant assez partagés, la décision suivante est soumise au vote :

« L'AGO autorise le Conseil d'administration à prendre très rapidement l'attache de Maître Karjania afin d'avoir des précisions sur sa stratégie d'accompagnement et l'importance de chacune des trois missions qu'il décrit dans sa proposition, avant de décider sur le choix des missions à choisir. »

La décision est acceptée à l'unanimité. Gilbert LA PORTE écrira à l'avocat dans les meilleurs délais pour obtenir un entretien.

Le CA planchera par la suite sur la décision à prendre et le fera connaître à l'ensemble des adhérents.

Rapport d'activité 2024

Gilbert LA PORTE prend la suite en présentant succinctement le rapport d'activité 2024, tout en précisant les autres interventions ou activités menées par l'association auprès d'autres associations amies. C'est à cette occasion que les limites dans nos statuts de notre champ d'intervention à la seule Plaine des Cafres, sont apparues. Cela donnera lieu aujourd'hui en AGE à une proposition de quelques modifications à y apporter.

En effet, notre association travaille vers une plus grande convergence des mouvements pour la protection de l'environnement de manière plus globale sur l'île dans l'optique de pouvoir peser contre les attaques répétées ces derniers temps au prétexte d'un modèle de développement fondé sur le tourisme de masse. Cela nécessite que nos statuts nous permettent de sortir du cadre de la Plaine des Cafres, grâce à l'expérience et à la notoriété que nous avons acquises durant ces trois dernières années.

Christophe Barbarini qui représente aussi ici la nouvelle association SYN en cours de constitution, se félicite du rôle joué par Domoun la Plaine dans le combat pour la protection de la plage de Grande Anse en y apportant sa représentativité de la population réunionnaise dans toute sa diversité. Il remercie notre participation à cette action qui a été décisive dans la décision du juge.

Le rapport d'activité est soumis au vote pour approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Rapport de gestion de l'exercice 2024

La parole revient à Sosthène RAMSAMY, trésorier-adjoint, en l'absence de Lucienne GIGANT, trésorière, pour présenter les comptes de l'exercice 2024.

Il présente les dépenses et recettes de l'exercice qui se termine par un léger excédent de 12,91 €.

Il revient ensuite sur les difficultés rencontrées avec la Banque Postale depuis le changement dans le Bureau, il y a trois ans. Malgré les nombreuses reconstitutions de notre dossier, systématiquement perdu quand notre interlocuteur change à la Banque Postale, nous devons produire à nouveau toutes les pièces déjà fournies. Nous venons encore de recevoir une lettre recommandée avec un dossier vierge à compléter. Finalement, nous attendons toujours le

certicode nous permettant de gérer en ligne notre compte. Cependant, la banque nous prélève, elle, les frais de gestion. Mécontent de cette attitude qui frise l'irrespect, le CA propose à l'AGO d'approuver sa proposition de fermeture définitive de notre compte à la Banque Postale et du transfert des fonds sur le nouveau compte ouvert au Crédit agricole.

1. L'AGO approuve à l'unanimité le bilan financier ainsi que les comptes de l'exercice 2024.
2. Elle propose à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice au fonds associatif.
3. Elle approuve à l'unanimité le rapport de gestion présenté par le Trésorier-adjoint.
4. Elle autorise à l'unanimité la fermeture du compte à la Banque Postale et le transfert des fonds sur le nouveau compte ouvert au Crédit agricole.

L'AGO donne quitus à l'unanimité au CA sortant.

Election des membres du CA

Conformément à nos statuts, le conseil d'administration doit être renouvelé dans sa totalité tous les trois ans. Il est constitué de sept membres et élit en son sein les six membres du Bureau.

Les sept membres sortants, élus en 2022, sont candidats à leur propre succession. Aucune nouvelle candidature n'est parvenue préalablement à cette AGO. Hugo PICARD manifeste son intérêt à intégrer le CA sans prendre la place d'un des membres sortants, Anne FONTAINE lui ayant proposé la sienne. Gilbert LA PORTE suggère que le CA le coopte sans procéder à une augmentation du nombre de sièges au CA.

Les sept membres sortants sont réélus à l'unanimité, avec l'intégration de Hugo PICARD comme membre coopté.

Le CA se réunira très prochainement pour élire en son sein le Bureau de l'association.

Budget prévisionnel 2025

Gilbert LA PORTE présente le budget prévisionnel 2025, équilibré en dépenses et en recettes. Ce budget ne tient pas compte d'un éventuel recours à l'avocat pour nous accompagner. Dans cette perspective, une souscription sera lancée pour collecter les fonds qui seront nécessaires. Par ailleurs, nous ferons aussi appel à la solidarité de nos associations amies. A cet effet, Domoun la Plaine fera la démarche nécessaire pour obtenir le rescrit fiscal qui permettra à ses donateurs de bénéficier de réductions fiscales. En cas de recours à l'avocat, un budget modificatif sera adopté en CA et sera communiqué à l'ensemble des adhérents.

Le Budget prévisionnel 2025 est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

1. Alexis CHAUSSALET demande si le CA a déjà une idée des temps forts dans les mois à venir. Gilbert LA PORTE répond que tous les efforts seront consacrés au suivi du chantier du Parc. Nous aurons à cœur de faire respecter par le préfet les prescriptions de son arrêté afin que la population et l'environnement bénéficient des garanties qu'il prévoyait et qui étaient la raison de son acceptation par Domoun la Plaine sans le contester devant le TA. Mais si les autorités ne respectent pas et ne font pas tout ce qu'il faut pour

faire respecter par le maître d'ouvrage leurs propres prescriptions, nous irons jusqu'à demander l'annulation du permis de construire devant le TA.

2. Christophe BARBARINI demande si Domoun la Plaine sollicitera des associations ou collectifs environnementaux pour être co-requérants dans le cas d'un recours à l'avocat. Gilbert LA PORTE répond que c'est bien l'intention de l'association.
3. Cathy HELARY propose que nous puissions réunir d'ici avant les vacances scolaires nos adhérents et sympathisants autour d'un pique-nique convivial où nous pourrions nous retrouver sans protocole. Cette proposition est actée. Sa mise en œuvre est confiée au CA nouvellement élu.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12 h 15 en remerciant l'ensemble des participants.

Fait pour servir et valoir ce que droit.

A Bourg Murat, le 3 mai 2025,

Le Président,

La Secrétaire,

Gilbert LA PORTE

Christine LA PORTE